

Note d'information n° 4 – mars 2015

Domaines programmatiques mis en avant ou en retrait en 2016-2017

Résumé: Le Programme de travail et budget (PTB) 2016-2017 définit huit domaines hautement prioritaires et 13 domaines mis en retrait. Ces domaines mis en avant ou en retrait sont détaillés en annexe, y compris une quantification des ressources réaffectées, comme le Comité du Programme et le Comité financier l'avaient demandé afin de faciliter l'examen par le Conseil. L'approche proposée quant aux services prêtés par la FAO à des pays à revenu intermédiaire est également précisée.

I. Contexte et processus de politique générale

1. En élaborant le PTB 2016-2017, le Directeur général a recensé les domaines programmatiques qu'il convenait de mettre en avant, de mettre en retrait ou de réaligner dans les champs d'activité techniques et fonctionnels de l'Organisation. Dans un contexte de politique générale où il s'agit de consolider les transformations entreprises depuis 2012 tout en conservant une certaine flexibilité afin de pouvoir ajuster les programmes et les méthodes de travail, quatre facteurs principaux ont influencé ce processus:

- a) les orientations et les priorités établies par les conférences régionales et les comités techniques en 2014, y compris les initiatives régionales, telles qu'examinées par le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil¹;
- b) les tendances et les évolutions récentes, telles qu'exposées dans le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017²;
- c) les expériences acquises en 2014 en matière d'exécution des plans de travail relatifs aux objectifs stratégiques et des activités techniques de l'Organisation, tels qu'ils figurent dans le document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2014*³;
- d) les capacités des pays et des partenaires de s'attaquer à certains domaines d'activité, y compris grâce à des partenariats stratégiques⁴.

2. Les organes directeurs ont souligné régulièrement combien il était important d'énoncer les domaines mis en avant ou en retrait dans le programme de travail⁵. À leurs sessions respectives et à la Réunion conjointe tenues en mars 2015, le Comité du Programme et le Comité financier ont demandé au Secrétariat de préciser ces domaines, y compris de les quantifier sur le plan financier, afin de faciliter l'examen des propositions par le Conseil, ainsi que de fournir des détails sur les Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM)⁶, l'approche proposée quant aux services prêtés par la FAO à des pays à revenu intermédiaire et les suggestions concernant les moyens de traiter plus efficacement la question de la résistance aux antimicrobiens⁷. La présente note a été établie pour donner suite à ces demandes.

II. Domaines d'activité mis en avant ou mis en retrait

3. Le PTB 2016-2017 définit huit domaines d'action prioritaires (paragraphe 72), dont les systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM), et treize domaines d'activité mis en retrait ou réaménagés (paragraphe 75). La Conférence se penchera sur la question de la résistance aux antimicrobiens dans le cadre du Comité du Programme et du Conseil.

¹ CL 150/LIM/6 (novembre 2014).

² C 2015/3, paragraphes 3-21.

³ PC 117/5 – FC 157/7.

⁴ JM 2014.2/2 (novembre 2014).

⁵ CL 148/REP, paragraphe 7j; CL 150/REP, paragraphe 16b.

⁶ CL 151/3, paragraphe 20k; CL 151/4, paragraphe 5d; CL 151/5, paragraphe 5.

⁷ C 2015/28 et CL 151/4, paragraphe 6.



4. On trouvera en annexe une définition plus précise des domaines d'activité mis en avant ou mis en retrait, ainsi que des informations chiffrées concernant les réaffectations de ressources correspondantes. Il convient de noter que, dans bien des cas, la mise en retrait comporte des regroupements ou des transferts de ressources au sein même du domaine d'activité concerné, pour ce qui est des priorités régionales par exemple, qui ne figurent pas tous dans les réaffectations de ressources indiquées au paragraphe 72 du document du PTB.

5. Les divers domaines d'activité sont regroupés sur la base des critères d'identification suivants:

- a) rationalisation et recentrage, dont regroupements et réduction des doubles emplois entre divisions techniques;
- b) domaines d'activité inscrits au programme dans lesquels la demande est moins forte, en raison principalement d'un renforcement des capacités nationales et/ou d'un recours à des partenariats;
- c) domaines d'activité inscrits au programme dans lesquels la FAO n'a pas d'avantages comparatifs ou a terminé ses travaux et dans lesquels elle cessera donc son action; et
- d) domaines d'activité fonctionnels exigeant des ressources supplémentaires ou à financer par des économies internes.

6. Comme indiqué dans le document du PTB (paragraphe 82), le processus de planification du travail axée sur les résultats pour l'exercice biennal, qui sera mené à bien de juillet à octobre 2015, pourra donner lieu à d'autres regroupements et réaffectations de ressources, compte tenu des décisions et des indications de la Conférence. Ces variations seront indiquées dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2016-2017, qui sera porté à l'attention du Conseil en décembre 2015.

7. L'approche proposée en matière de prestation de services aux pays à revenu intermédiaire par la FAO est développée dans la Section III ci-après. La demande d'informations supplémentaires concernant l'utilisation des ressources du Programme de coopération technique (PCT) pour venir en aide aux petits États insulaires en développement est traitée dans la Note d'information n°5.

III. Approche en matière de prestation de services aux pays à revenu intermédiaire

8. À sa cent cinquantième session, tenue en novembre 2014, le Conseil « a réservé un bon accueil à la synthèse des évaluations des pays à revenu intermédiaire et a préconisé que la FAO continue à agir en amont, notamment dans les domaines de la sensibilisation et de la coopération Sud-Sud »⁸. Les pays à revenu intermédiaire apportent une contribution croissante au programme d'action mondial pour le développement. Nombre d'entre eux jouent un rôle de premier plan dans la coopération Sud-Sud, en mettant leurs compétences techniques au service des pays de l'hémisphère Sud et en leur apportant une aide financière. D'autres financent également leur propre développement en mobilisant des ressources sur le budget national moyennant la création de fonds fiduciaires unilatéraux et en s'assurant le concours d'un large éventail d'acteurs du développement à l'accomplissement des objectifs nationaux. L'action que la FAO a menée auprès des pays à revenu intermédiaire a été positive à ces deux égards.

9. Un certain nombre de pays à revenu intermédiaire ont clairement manifesté le souhait que la présence de la FAO soit établie ou renforcée sur leur territoire. Suite à une amélioration de leur situation économique générale et à leur nouvelle condition de pays à revenu intermédiaire ou à revenu élevé, plusieurs d'entre eux sont désormais en mesure d'établir d'autres formes de partenariat avec l'Organisation, en fournissant une assistance à d'autres pays en développement et en mettant à disposition les fonds nécessaires pour couvrir, en totalité ou partiellement, le coût des activités d'assistance technique de la FAO dont ils pourraient encore avoir besoin.

10. Pour répondre à cette exigence, l'Organisation a élaboré un nouveau modèle de bureau de pays, mieux adapté aux besoins de ces pays que les représentations classiques de la FAO.

⁸ PC 116/7, CL 150/5, CL 150/REP paragraphe 16f.

11. Les fonctions de ces nouveaux bureaux seront notamment les suivantes:

- a) travailler en coordination avec les pouvoirs publics afin de renforcer la participation du pays aux activités et aux programmes mis en œuvre par la FAO aux niveaux national, sous-régional, régional et international;
- b) renforcer les possibilités de coopération entre le pays et la FAO en élaborant des projets financés par des fonds fiduciaires, miser sur la coopération Sud-Sud, renforcer les capacités humaines et resserrer les liens avec les organismes de coopération internationale, s'il y a lieu;
- c) promouvoir les partenariats avec le secteur privé, les universités, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales, afin de faciliter les échanges dans un certain nombre de domaines (gouvernance de la sécurité alimentaire, transfert de technologie, formation et recherche) et pour assurer un meilleur accès à l'information scientifique et technique en matière d'agriculture, de forêts, de pêches, de commerce, etc.;
- d) travailler en collaboration avec les pouvoirs publics, la société civile et le grand public;
- e) promouvoir le partage des connaissances et la diffusion des savoirs concernant les questions relevant du mandat de la FAO; et
- f) veiller à ce que les organisations internationales opérant dans le pays soient informées des principales politiques et positions de la FAO, y compris des appels d'urgence lancés par l'Organisation, et promouvoir le renforcement de la coopération et des partenariats établis avec celles-ci.

12. Le budget global et la dotation en personnel de ces nouveaux bureaux de pays seront établis en fonction du niveau d'activité effectif et du portefeuille de projets qui serait mobilisé. À cet égard, la politique actuelle de l'Organisation est que les dépenses supplémentaires qui seraient liées à la mise en place d'un nouveau «Bureau de liaison et de partenariat» ou à la mise à niveau d'une représentation de la FAO déjà opérationnelle, doivent être couvertes par le pays membre qui en fait la demande et ne comporter aucun coût supplémentaire pour le budget du Programme ordinaire de la FAO.

13. La FAO analysera le coût des différents bureaux de pays sur la base d'un certain nombre de critères, dont l'envergure et la complexité des programmes mis en œuvre dans les pays concernés. Au cours de cet exercice, une attention particulière sera portée à la situation économique du pays membre dans un esprit de partenariat aux fins du partage des coûts et de solidarité avec les pays plus défavorisés.

Domaine d'activité	Ressources 2016-2017 (en millions d'USD)		
	De la mise en retrait	À la mise en avant	
		Réaffectation interne	PTB Réaffectation
A. Rationalisation et recentrage, dont regroupements et réduction des doubles emplois entre divisions techniques			
<p><i>Changement climatique et énergie [par. 72 b) et 75 m)]</i></p> <p>Les travaux effectués par les différentes unités dans le domaine du changement climatique seront regroupés pour une plus grande efficacité et les activités seront davantage centrées sur les aspects intersectoriels. La FAO évitera de mettre en œuvre des activités isolées. Elle mettra l'accent sur l'appui intégré aux États Membres. L'appui direct aux pays faisant suite à des demandes dans le domaine de la bioénergie durable sera progressivement remplacé par la formation de spécialistes/centres d'excellence régionaux qui, eux, assureront un appui direct. Deux postes de fonctionnaires du cadre organique sont transférés à la Division du climat, de l'énergie et des régimes fonciers (NRC), un poste de fonctionnaire du cadre organique faisant partie de REU est réorienté vers les travaux sur le changement climatique, et un poste - accompagné de ressources hors personnel supplémentaires - est créé dans NRC.</p>	(1,1)		2,5
<p><i>Système d'information géospatiale [par. 75 d)]</i></p> <p>Les travaux sur les systèmes d'information géospatiale seront réorientés de manière à être davantage centrés sur la mise en œuvre aux niveaux national et local. Les synergies au sein de la FAO et avec les partenaires permettront de réaliser des économies et de réduire les doublons dans les activités. Les capacités et les compétences spécialisées, actuellement éparpillées, sont regroupées pour permettre à la FAO de mieux intervenir au niveau des pays et sur le terrain.</p>	(1,0)		
<p><i>Nutrition [par. 72 a) et 75 i)]</i></p> <p>Suite à la CIN2, les activités de la FAO dans le domaine de la nutrition seront centrées sur l'appui aux pays en vue de donner suite aux engagements pris à la CIN2. Cela suppose une mise en retrait des activités d'élaboration de programmes d'éducation à la nutrition et de certains travaux sur la composition des aliments, compte tenu des changements dans les demandes, et une mise en avant de l'appui aux politiques. Les travaux de la FAO dans le domaine de la composition des aliments auront un caractère plus stratégique et seront davantage liés à la demande émanant des utilisateurs finals, de sorte que les politiques et programmes prennent en compte la nutrition et que l'appui ad hoc aux pays occupe une place moindre. Deux nouveaux postes dans le domaine de la nutrition - accompagnés de ressources hors personnel supplémentaires - sont créés dans ESN et trois nouveaux postes dans le domaine de la nutrition sont créés dans les bureaux sous-régionaux en Afrique.</p>	(1,5)		3,3

Domaine d'activité	Ressources 2016-2017 (en millions d'USD)		
	De la mise en retrait	À la mise en avant	
		Réaffectation interne	PTB Réaffectation
<p><i>Production végétale [par. 75 a)]</i></p> <p>Les approches fondées sur des cultures uniques seront mises en retrait, afin d'opérer un recentrage sur les stratégies de production durables et plus intégrées, comme par exemple les systèmes de riziculture associés à l'agroforesterie, l'aquaculture et les services écosystémiques, plutôt que la seule culture du riz. La FAO apporte un soutien aux États Membres dans le sens d'approches plus globales et plus intégrées visant à une intensification durable de la production végétale. Six fonctionnaires du cadre organique qui travaillent à l'heure actuelle sur des cultures ou groupes de cultures particuliers réorienteront leurs travaux sur des domaines mettant davantage l'accent sur la production végétale durable et intégrée.</p>	(0,9)	0,7	
<p><i>Protection sociale et équité hommes-femmes dans l'optique de l'emploi des jeunes et de la lutte contre l'exode rural [par. 72 e)]</i></p> <p>La protection sociale est un domaine de travail relativement nouveau pour la FAO. Comme indiqué dans l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse pour 2014 – renforcer les capacités du personnel et les partenariats clés est une nécessité. La Division de la protection sociale rationalisera ses travaux sur la protection sociale, à l'appui de l'Objectif stratégique 3, dans le but également de traiter la question de l'emploi des jeunes et celle de l'exode rural. Un nouveau poste de fonctionnaire du cadre organique est créé dans ESP, ainsi qu'un nouveau poste pour les questions d'équité d'hommes-femmes dans RNE, accompagnés de ressources hors personnel supplémentaires.</p>	(0,5)		1,5
<p><i>Coopération Sud-Sud et mobilisation de ressources [par. 72 c)]</i></p> <p>La Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources (TCS) a été restructurée de manière à recentrer ses travaux sur l'appui aux unités organisationnelles au Siège et dans les bureaux décentralisés, s'agissant d'orienter la mobilisation de ressources et de rendre compte à ce sujet, de la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que du contrôle et de la gestion des projets. Il s'agira de fusionner les deux services actuels de TCS qui sont chargés, respectivement, de la mobilisation des ressources et de la coopération Sud-Sud, de transférer des fonctions de gestion du cycle des projets depuis OSD, d'établir deux équipes transversales et de créer un réseau fonctionnel de membres du personnel ayant des fonctions voisines dans les bureaux régionaux et au Siège. À cette fin, un nouveau poste de fonctionnaire du service organique est créé dans TCS et huit nouveaux postes sont créés dans les bureaux décentralisés (trois cadres recrutés sur le plan international et cinq cadres recrutés sur le plan national), accompagnés de ressources hors personnel supplémentaires.</p>	(1,8)		2,4

Domaine d'activité	Ressources 2016-2017 (en millions d'USD)		
	De la mise en retrait	À la mise en avant	
		Réaffectation interne	PTB Réaffectation
<p><i>Ressources en terres et en eau [par. 75 l)]</i></p> <p>La gouvernance des ressources en eau est réalignée de manière à porter sur les questions intersectorielles, notamment le régime foncier des eaux dans le cadre des directives volontaires, ainsi que sur les approches pivots permettant une coopération intersectorielle, et de manière à œuvrer à l'appui de travaux sur la gouvernance de l'eau, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau). L'appui technique et autre en faveur de cadres d'investissement dans l'irrigation est mis en retrait, dans la mesure où cette activité est menée par le biais du Centre d'investissement et de partenaires extérieurs à l'aide de ressources réaffectées au secrétariat des SIPAM (Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial).</p>	(1,0)	0,4	
<p><i>Les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) [par. 72 h) et 202]</i></p> <p>Les travaux sur les SIPAM contribuent essentiellement à intensifier et à améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches, et plus particulièrement à gérer les écosystèmes par une approche intégrée et multisectorielle. Parmi les principaux volets de ces activités, figurent le recensement et la préservation, aux niveaux mondial et local, des éléments importants de la biodiversité agricole, la conservation <i>in situ</i> et l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales, la promotion du concept de conservation dynamique, et la diffusion. Des ressources inscrites au programme ordinaire seront réaffectées au secrétariat des SIPAM pour financer un poste P5 et un poste G4 durant l'exercice 2016-2017. Cette mesure permettra au Secrétariat des SIPAM d'assurer convenablement ses fonctions, dont la supervision, la gestion, la coordination et la mise en œuvre du concept et des activités y afférentes, sachant que les travaux relatifs aux SIPAM s'appuieront principalement sur un financement extrabudgétaire.</p>			0,6
B. Domaines programmatiques concernés par un fléchissement de la demande, en raison principalement d'un renforcement des capacités des pays et/ou des activités menées dans le cadre de partenariats			
<p><i>Pêches et aquaculture [par. 72 g) et 75 e)]</i></p> <p>Les travaux de la FAO portant sur l'élaboration de nouveaux instruments internationaux sont conduits par le Comité des pêches et aucune demande de nouvel instrument n'a été formulée depuis 2012. Les activités concernant l'élaboration de nouveaux instruments internationaux relatifs aux pêches et à l'aquaculture peuvent par conséquent être mises en retrait afin de se consacrer surtout à la mise en œuvre des dispositifs existants. En outre, les activités relatives à l'élaboration de stratégies de développement de l'aquaculture seront mises en retrait afin de se concentrer sur les pratiques aquacoles durables. Les ressources en personnel et hors personnel seront réaménagées en conséquence et deux nouveaux postes dans le domaine de l'aquaculture seront créés dans les bureaux décentralisés.</p>	(1,2)	0,4	0,8

Domaine d'activité	Ressources 2016-2017 (en millions d'USD)		
	De la mise en retrait	À la mise en avant	
		Réaffectation interne	PTB Réaffectation
<p><i>Élevage [par. 75 g)]</i></p> <p>Compte tenu des capacités déjà en place dans les pays, les activités portant sur des maladies animales de faible importance sur le plan économique ou de la sécurité alimentaire et celles qui visent des espèces marginales seront mises en retrait. Cela permettra de mettre davantage l'accent sur les maladies animales transfrontalières qui préoccupent les communautés de petits éleveurs, en particulier l'éradication de la peste des petits ruminants, et d'appuyer les travaux portant sur la résistance aux antimicrobiens. Les ressources en personnel et hors personnel seront réaménagées en conséquence et des fonds extrabudgétaires seront mobilisés dans ce sens.</p>	(1,0)	0,8	
<p><i>Techniques nucléaires (Division mixte FAO/AIEA) [par. 75 h)]</i></p> <p>Les activités menées dans les domaines pour lesquels des technologies appropriées ont été mises au point et mises en œuvre dans une large mesure seront mises en retrait. Il s'agit de la gestion des engrais, de la recherche et du développement sur la lucilie bouchère et les insectes nuisibles, de la mise au point de techniques générales de reproduction, de la collecte et de la conservation des lignées mutantes et de l'application de techniques nucléaires en matière de reproduction animale. On privilégiera le transfert et l'emploi de ces technologies dans les États Membres et les activités de recherche-développement de techniques nucléaires d'adaptation et de résistance au changement climatique en matière de ravageurs et de maladies transfrontalières des animaux et des végétaux, notamment celles causées par des insectes. Les ressources en personnel et hors personnel seront réaménagées en conséquence.</p>	(0,7)	0,7	
<p><i>Partenariat, sensibilisation et renforcement des capacités [par. 75 j)]</i></p> <p>Élimination progressive de l'appui fourni par le système à des initiatives telles que AGRIS et AGROVOC, qui seront peu à peu transférées à des partenaires; rationalisation de l'appui fourni à l'Alliance contre la faim et la malnutrition, en regroupant certaines activités dans le cadre des initiatives de sensibilisation au droit à l'alimentation menées par le biais des fronts parlementaires; focalisation de la communication au service du développement sur les contributions apportées à l'agriculture familiale; cessation des activités de suivi relatives au Sommet mondial sur la société de l'information (2004).</p>	(0,5)		

Domaine d'activité	Ressources 2016-2017 (en millions d'USD)		
	De la mise en retrait	À la mise en avant	
		Réaffectation interne	PTB Réaffectation
<p><i>Statistiques [par. 72 f)]</i></p> <p>Les activités de renforcement des capacités statistiques menées au Siège seront mises en retrait tandis que les activités de terrain dans le domaine des statistiques seront étoffées, conformément aux priorités et aux initiatives régionales. En collaboration avec des partenaires stratégiques, les efforts consentis par la FAO s'agissant de la collecte de données statistiques sur les échanges commerciaux et les prix seront mis en retrait et l'on utilisera des données élaborées par d'autres organisations internationales dans ces domaines, tandis que seront renforcées les activités menées dans le domaine des statistiques sur les investissements et la comptabilité environnementale. La FAO mettra aussi en retrait l'élaboration d'un indice composite plus approfondi sur la sécurité alimentaire, envisagé tant sur le plan des individus que globalement, et se concentrera sur des mesures de la sécurité alimentaire fondées sur l'expérience, en particulier l'échelle des expériences de l'insécurité alimentaire et le projet <i>Voices of the Hungry</i>. À cette fin, deux postes de statisticien ont été transférés aux bureaux sous-régionaux et un poste de statisticien a été créé au sein du Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique.</p>	(0,6)		0,8
<p><i>Régimes fonciers [par. 75 c)]</i></p> <p>Deux ans après l'approbation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, les activités menées au niveau mondial seront mises en retrait afin de privilégier un soutien vigoureux dans les pays et à l'échelon régional. L'action sera centrée sur le renforcement des capacités et la consolidation des partenariats avec les acteurs non étatiques et d'autres réseaux mondiaux, aux niveaux régional et national, afin d'assurer une incidence significative sur le terrain. Les ressources en personnel seront réaménagées en conséquence.</p>	(0,3)	0,3	
C. Domaines programmatiques dans lesquels la FAO ne dispose pas d'un avantage comparatif ou a achevé ses travaux et qui seront totalement abandonnés			
<p><i>Agro-industrie et commercialisation [par. 75 b)]</i></p> <p>La FAO abandonnera totalement les activités relatives aux infrastructures de marché (industries, bâtiments, hangars). On s'attend à ce qu'un soutien de première ligne soit fourni de préférence par des organismes nationaux, dont les capacités sont désormais renforcées. La demande actuelle des pays dans le domaine des infrastructures porte sur les investissements, secteur dans lequel la FAO ne dispose pas d'un avantage comparatif. Même au sein du Programme de coopération FAO/Banque mondiale, la part des projets liés aux infrastructures a fortement chuté ces dernières années. Sept fonctionnaires, totalement ou en partie chargés des activités liées à l'appui au développement des infrastructures de marché, seront réorientés vers des activités concernant la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, le développement des chaînes de valeur, les systèmes alimentaires urbains et les questions sexospécifiques s'agissant des systèmes agroalimentaires.</p>	(0,8)	0,6	

Domaine d'activité	Ressources 2016-2017 (en millions d'USD)		
	De la mise en retrait	À la mise en avant	
		Réaffectation interne	PTB Réaffectation
<p><i>Industries forestières [par. 75 f)]</i></p> <p>La FAO ne dispose plus d'un avantage comparatif en ce qui concerne l'appui apporté aux grandes industries forestières. Ces dernières entreprennent leur modernisation avec le soutien d'organisations du secteur privé. La FAO préférera dès lors renforcer les activités menées en faveur du développement des petites entreprises forestières, afin d'améliorer les capacités et la durabilité des entreprises artisanales du secteur. Les activités d'appui direct aux grandes industries forestières seront par conséquent mises en retrait et on recentrera l'attention sur le renforcement des capacités des entreprises artisanales du secteur dans le cadre du développement des petites entreprises et de la lutte contre la pauvreté. On diminuera aussi les activités visant à mettre au point des outils, des méthodologies et des pratiques d'exploitation forestière, dont les organismes partenaires peuvent s'occuper. Les ressources en personnel et hors personnel seront réaménagées en conséquence.</p>	(0,5)	0,3	
D. Domaines d'activité fonctionnels nécessitant des ressources supplémentaires ou des économies internes			
<p><i>Contribution au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies [par. 72 d)]</i></p> <p>Un montant supplémentaire de 2,3 millions d'USD est fourni pour financer, par le biais du réseau des représentants de la FAO, la contribution de l'Organisation au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, comme l'a encouragé le Conseil (CL 148/REP paragraphe 7 f). Lors de l'examen du Rapport intérimaire sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement, la Conférence, en juin 2013, a pris note de l'accord relatif au partage des coûts entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, conclu le 4 avril 2013, et a demandé à la FAO de le mettre en œuvre, afin de fournir un appui au système des coordonnateurs résidents sur les plans financier, technique et organisationnel. La contribution de la FAO pour 2014-2015 était d'un montant de 4,3 millions d'USD, dont 2,0 millions inscrits dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2014-2015 (CL 148/8 paragraphes 103 et 104). La contribution biennale d'un montant total de 4,3 millions d'USD est maintenant inscrite au PTB 2016-2017.</p>			2,3
<p><i>Dépenses d'équipement – technologies de l'information [par. 74 a), 129 à 133 et 285]</i></p> <p>La FAO axe les investissements dans l'infrastructure et les services de soutien informatiques sur la refonte de l'approche générale de fourniture de ces services, qui consistera à exploiter les possibilités d'externalisation maintenant facilement accessibles sur le marché de l'informatique. Ces possibilités devraient notamment entraîner une réduction des futurs besoins en investissement dans l'infrastructure et les systèmes informatiques. En effet, les actuels besoins en investissement, fluctuants et ponctuels, dans du matériel, des logiciels et des licences disparaîtraient et seraient remplacés par des frais de fonctionnement plus prévisibles et transparents. Compte tenu de l'actuel taux d'utilisation des dépenses d'équipement et de ces innovations, les crédits pour les dépenses d'équipement sont réduits de 5 millions d'USD.</p>	(5,0)		
Total	(18,4)	4,2	14,2